



Toiture de la cabane des 3 Moineaux

**Vaulruz**  **ch**

N° 42  
Printemps 2015

## Journal d'information de la commune de Vaulruz

Administration communale	Rue du Château 31	1627 Vaulruz	<a href="http://www.vaulruz.ch">www.vaulruz.ch</a>
Secrétariat communal	☎ 026 912 91 25		<a href="mailto:commune@vaulruz.ch">commune@vaulruz.ch</a>
Caisse communale	☎ 026 913 93 44		<a href="mailto:caisse.communale@vaulruz.ch">caisse.communale@vaulruz.ch</a>

### Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale ordinaire du 20 mai 2015 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Comptes 2014 et bilans comparés;
- ✓ Construction de la nouvelle école ;
- ✓ Marché de printemps organisé par les écoles ;
- ✓ Horaire d'été de la déchetterie communale ;
- ✓ Nouveaux citoyens 2014 ;
- ✓ Félicitations à Madame Nicole Donzallaz, championne suisse du 30km ski de fond ;
- ✓ Cabane des Trois Moineaux, toiture en tavillons ;
- ✓ Informations diverses ;

### Naissances

- ✓ Alexandre Fabre de Morlhon, né le 30 juillet 2014, fils d'Anita et Guilhem ;
- ✓ Esther Sofia da Silva Pires Pereira, née le 27 novembre 2014, fille de Tania et Fernando ;
- ✓ Dalila Pinhal Bettencourt, née le 4 décembre 2014, fille de Catia et Helder ;
- ✓ Guilherme Pinhal Bettencourt, né le 4 décembre 2014, fils de Catia et Helder ;
- ✓ Zoé Bourquenoud, née le 6 janvier 2015, fille de Christelle et Didier ;
- ✓ Audrey Esseiva, née le 3 février 2015, fille de Gaëlle et Christophe ;
- ✓ Eleanor Rey, née le 2 mars 2015, fille d'Emilie et d'Edmond.



Commune de Vaulruz

## ASSEMBLEE COMMUNALE

---

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

**mercredi 20 mai 2015, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique de Vaulruz.**

Le tractanda est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 janvier 2015. Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal, ou sur le site [www.vaulruz.ch](http://www.vaulruz.ch).
2. **Comptes communaux 2014**
  - 2.a) Présentation générale des comptes communaux ;
    - comptes de fonctionnement ;
    - comptes d'investissement ;
  - 2.b) Rapport de l'Organe de révision ;
  - 2.c) Approbation des comptes ;
3. **Investissements 2015**
  - a) **Assainissement de l'appartement de La Chenaletta, et financement ;**
  - b) **Mise en séparatif des eaux usées du secteur Les Molettes/Les Moilles, et financement ;**
4. **Ratification de la modification de l'article 26 (limite d'endettement) des statuts de l'association de communes pour le CO ;**
5. **Election d'un membre au sein de la Commission financière ;**
6. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée et les comptes communaux 2014 peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée.

Le Conseil communal

**Message du Conseil communal**  
Commentaires du tractanda de l'assemblée communale  
du 20 mai 2015

## **Compte de fonctionnement 2014**

---

A l'instar de l'exercice 2013, les comptes 2014 de notre Commune sont bons. Nous avons pu absorber les charges d'exploitation au moyen des recettes ordinaires prévues et réaliser un amortissement supplémentaire de CHF 90'340,30, correspondant aux coûts du bâtiment de l'école provisoire.

Les charges prévues au budget ont bien pu être respectées alors que les recettes fiscales se sont révélées légèrement supérieures.

Le chapitre 72, ordures ménagères, est le seul qui ne réponde pas aux exigences légales du taux de couverture de 70%. Toutefois ceci sera corrigé dès l'exercice 2015, suite à la décision du Conseil communal d'adapter la taxe de base. Décision présentée lors de l'assemblée communale de décembre 2014, à l'occasion de l'approbation du budget 2015.

L'exercice 2014 de notre Commune se solde ainsi par un bénéfice de CHF 1'312,10. La fortune en fin d'année se montant à CHF 2'533'075,02.

## **Compte d'investissement 2014**

---

Les principales charges d'investissement 2014 concernent la réfection des routes AF de notre Commune ainsi que les travaux de la route de la Gare du Sud et la part communale au giratoire de la Croix Verte. Le compte d'investissement se solde par un excédent de charge de CHF 1'172'396,82.

## **Investissements 2015**

---

### **a) Assainissement de l'appartement de la Chenaletta, et financement**

Dans le cadre de l'installation de la famille Gremaud à la ferme de La Chenaletta, le Conseil communal juge nécessaire d'entreprendre certains travaux de rénovation de l'appartement. Ces travaux, qui portent notamment sur la réfection des installations électriques, un rafraîchissement des locaux et l'installation d'une cuisine, afin de réaliser un seul appartement d'un standard convenable, sont devisés à Fr. 140'000.--.

Le Conseil communal vous propose d'accepter ce montant, qui sera financé par les liquidités courantes.

## **b) Mise en séparatif des eaux usées du secteur Les Molettes/Les Moilles, et financement**

La Commune doit assainir le réseau des eaux usées et claires du secteur Les Molettes / Les Moilles afin qu'il fonctionne selon le mode séparatif comme l'exige le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) basé sur l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998.

Le coût du collecteur principal est à charge de la Commune, alors que les raccordements privés depuis la sortie des immeubles jusqu'au collecteur communal sont à charge des propriétaires.

Cet investissement est devisé à Fr. 300'000.-- pour la Commune, somme qui sera financée par un emprunt auprès d'un institut financier.

A relever que pour l'ensemble de la Commune, seuls deux secteurs sont encore à mettre en séparatif, à savoir celui précité des Molettes/Les Moilles et le secteur du quartier de La Chapelle, qui sera assaini dans le cadre de la réfection de la route. Vaulruz remplira ainsi les exigences du PGEE qui avait imparti un délai aux communes pour régulariser la situation de leurs réseaux des eaux claires et usées jusqu'à fin 2015.

## **4. Ratification de la modification de l'article 26 (limite d'endettement) des statuts de l'association de communes pour le CO**

---

En 2000, l'assemblée des délégués et les communes de la Gruyère ont approuvé les nouveaux statuts de l'Association. C'est ainsi que l'article 26 a été modifié afin de couvrir les frais liés à la réalisation du CO de La Tour-de-Trême. La limite d'endettement a alors passé de CHF 5'000'000.00 à CHF 55'000'000.00.

Au 31 décembre 2013, la dette des communes de la Gruyère s'élevait à CHF 50'000'000.00 soit CHF 32'000'00.00 pour le CO de La Tour-de-Trême et CHF 18'000'000.00 pour les transformations du CO de Bulle.

La réalisation du bâtiment de Riaz va initier une dépense brute totale de CHF 81'000'000.00.

Les subventions cantonales ont été calculées provisoirement à CHF 13'000'000.00. La dette nette va donc s'élever à CHF 68'000'000.00 environ. C'est ainsi que la limite d'endettement doit être augmentée et fixée à **CHF 120'000'000.00** dans les statuts.

### *Article 26 Limite d'endettement – teneur actuelle*

- 1) *Pour les dépenses d'investissement, la limite maximale d'endettement net est fixée à CHF 55'000'000.00 ; sont concernées la construction du CO de la Tour-de-Trême et les transformations du CO de Bulle liées à la décentralisation.*
- 2) *L'endettement net, après approbation du décompte final, sera amorti conformément à la Loi sur les communes.*
- 3) *Afin de préfinancer la part des subventions et des autres participations, l'Association peut contracter un emprunt en compte de construction dont la limite maximale est fixée à CHF 21'000'000.00. Cet emprunt sera amorti au fur et à mesure du versement des subventions et des autres participations.*
- 4) *Pour les dépenses de fonctionnement, la limite maximale d'endettement général est fixée à CHF 5'000'000.00.*

## **Modification**

### **Article 26 Limite d'endettement – nouvelle teneur**

**<sup>1</sup> Pour les dépenses d'investissement, la limite maximale d'endettement net est fixée à Fr. 120'000'000.00; sont concernées la construction du CO de la Tour-de-Trême, les transformations du CO de Bulle liées à la décentralisation ainsi que la construction du CO de Riaz.**

2 pas de modification

3 pas de modification

4 pas de modification

L'assemblée des délégués a approuvé cette modification de l'article 26 des statuts dans sa séance du 28 août 2014.

Le comité d'école demande que chaque commune ratifie également cette modification par les assemblées communales et conseils généraux.

### **5. Election d'un membre au sein de la Commission financière**

Le Conseil communal propose la nomination de Monsieur Robert Bussard, secrétaire général auprès de JPF Holding SA, domicilié à Vaulruz depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. D'ores et déjà il remercie Monsieur Bussard d'avoir accepté que sa candidature soit présentée en assemblée.

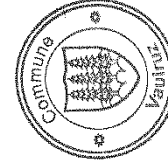
---

### **Puits d'eau potable du Diron**

Les travaux de construction du puits d'eau potable du Diron, approuvés en assemblée communale du 21 mai 2014, ont débuté le 18 mars dernier. La route d'accès au puits est maintenant terminée, et le forage va commencer. Il est prévu à une profondeur de 25 mètres.



Rubrique	Titre	Comptes 2013		Budget 2014		Comptes 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	368'486.53	96'661.95	366'080.65	105'395.63	431'672.78	165'937.30
1	Ordre public	132'152.12	126'173.80	165'975.11	115'875.00	712'609.89	660'152.70
2	Enseignement et formation	1'216'648.65	20'663.90	1'075'994.20	12'343.00	1'054'376.70	19'690.00
3	Culte, culture et loisirs	116'659.80	20'141.35	119'805.05	19'990.00	121'259.50	23'662.95
4	Santé	349'301.40	9'055.25	345'899.50	6'000.00	367'051.95	10'471.10
5	Affaires sociales	399'619.65	8'176.15	414'243.70		432'135.40	
6	Transports et communications	287'531.75	56'556.00	284'887.00	58'000.00	256'869.10	62'912.80
7	Protection et aménagement de l'environnement	611'898.35	479'271.25	532'635.00	418'328.75	536'646.80	433'088.20
8	Economie	35'459.30	24'866.15	21'175.00	19'650.00	11'477.55	27'162.21
9	Finances et impôts	288'390.20	3'006'344.85	320'506.75	2'847'099.60	359'008.61	2'881'563.12
<b>Total</b>		<b>3'806'148.65</b>	<b>3'847'910.65</b>	<b>3'647'201.96</b>	<b>3'602'679.98</b>	<b>4'283'128.28</b>	<b>4'284'440.38</b>
<b>Excédent</b>		<b>41'762.00</b>	<b>44'521.98</b>				<b>1'312.10</b>



Commune de Vaulruz

Compte d'investissement	Comptes 2014	
	Charges	Produits
1 Achat d'une motopompe pour le CSPi	Fr. 45'564.95	Fr.
1 Achat motopompe, participation commune Sâles	Fr.	Fr. 17'860.63
1 Achat motopompe, subvention ECAB	Fr.	Fr. 15'292.75
2 Pavillons scolaires provisoires	Fr. 96'690.70	Fr.
2 Pavillons scolaires provisoires, subvention cantonale	Fr.	Fr. 6'350.40
2 Rénovation ancien bâtiment scolaire, crédit étude	Fr. 19'414.90	Fr.
2 Construction d'une école, crédit d'étude	Fr. 130'986.00	Fr.
2 Construction d'une école, concours d'architecture	Fr. 223'300.65	Fr.
6 Construction rond-point carrefour Croix-Verte	Fr. 78'412.80	Fr.
6 Assainissement route Gare-du-Sud	Fr. 159'180.55	Fr.
6 Achat saleuse service édilitaire	Fr. 25'000.00	Fr.
6 Assainissement réseau routier A.F.	Fr. 493'984.20	Fr.
6 Subventions redistribuées aux propriétaires privés	Fr. 211'949.20	Fr.
6 Subvention communale aux propriétaires privés	Fr. 15'381.55	Fr.
6 Participation des propriétaires privés, routes A.F.	Fr.	Fr. 240'711.85
7 Réfection captage d'eau les Ciernes	Fr. 19'205.90	Fr.
7 Construction puits du Diron	Fr. 44'759.90	Fr.
7 Taxes de raccordement eau	Fr.	Fr. 18'391.05
7 Taxes de raccordement eaux usées	Fr.	Fr. 93'677.80
9 Drainage des parquets communaux	Fr. 850.00	Fr.
<i>Totaux</i>	<i>Fr. 1'564'681.30</i>	<i>Fr. 392'284.48</i>
<b>Excédent de charges</b>		<b>Fr. 1'172'396.82</b>
	<i>Fr. 1'564'681.30</i>	<i>Fr. 1'564'681.30</i>

Bilans comparés				
Rubrique	31.12.2013		31.12.2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>1 Actif</b>	<b>7'634'700.00</b>		<b>7'704'214.90</b>	
10 Disponibilités	2'397'570.91		1'657'309.31	
11 Avoirs	1'561'798.45		1'300'674.00	
12 Placements	1'089'405.00		1'041'538.10	
13 Actifs transitoires	13'797.45		88'518.60	
14 Investissements	2'572'127.19		3'616'173.89	
15 Prêts et participations permanentes	1.00		1.00	
<b>2 Passif</b>		<b>7'634'700.00</b>		<b>7'704'214.90</b>
20 Engagements courants		610'608.70		653'660.95
21 Dettes à court terme		32'770.00		25'116.37
22 Dettes à moyen et long terme		1'751'785.00		1'646'240.00
23 Engagements entités particulières		0.00		-
24 Provisions		116'000.00		105'000.00
25 Passifs transitoires		28'857.35		39'432.40
28 Réserves		2'562'916.03		2'701'690.16
29 Fortune nette		2'531'762.92		2'533'075.02
<b>Augmentation de fortune 2013/2014</b>				<b>1'312.10</b>

# Construction de la nouvelle école

---

Depuis l'assemblée du 21 janvier écoulé, le dossier de demande d'autorisation de construire la nouvelle école a été transmis dans les services de l'Etat au terme de la procédure d'enquête, et une autorisation anticipée de commencer les travaux a été délivrée par la Préfecture de la Gruyère.

Ces travaux ont été adjugés à l'entreprise JPF SA. En parallèle la démolition de l'ancien bâtiment du Groupe E sera assumée par Isotrax SA.

A ce stade du dossier, les adjudications des différents postes de la construction démontrent un coût des travaux en-dessous des devis estimatifs.

En parallèle à ces démarches, le bois destiné à ce nouveau bâtiment a été débardé dans les forêts communales. Les élèves de Vaulruz ont été invités à assister à l'abattage des arbres choisis pour leur future école, avec démonstration des techniques d'abattage.



A fin janvier donc, une huitantaine d'enfants se sont rendus au chalet des Ciernes où une importante coupe de bois était organisée. Sur les 2000 m<sup>3</sup> débités, 500 m<sup>3</sup> sont affectés à la nouvelle école.

L'équipe du Triage forestier de La Sionge a expliqué son travail, le fonctionnement des différents outils ou machines, et démontré les mesures de sécurité à observer lors de ces travaux. Le maniement de la Menzi Muck dite l'araignée, qui scie, ébranche et découpe les épicéas, a bien impressionné l'assistance !

Chaque élève est reparti de l'emplacement de la coupe de bois avec sa rondelle de bois débitée par « l'araignée », pour le plus grand bonheur de chacun !





L'entreprise Samvaz SA à Châtel-St-Denis, à qui a été attribuée la préparation du bois de la nouvelle école a aussi invité une partie des élèves de Vaulruz à visiter son entreprise ce printemps. Le processus de fabrication du lamellé-collé sera mis en évidence, tout comme le mode de faire afin que le bois de Vaulruz soit bien distinct des autres bois travaillés dans ces mêmes locaux.



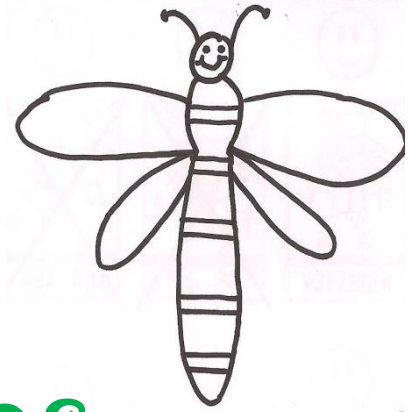
*Les plus petits ont été amenés au Cergny en luge par le tracteur de débardage conduit par le syndic.  
La photographe Mélanie Rouiller a immortalisé cette journée !*

Les travaux de désamiantage et démolition du bâtiment du Groupe E ont débuté ce 30 avril, quant aux travaux de terrassement de la nouvelle école, ils sont agendés début juin. A relever que ce chantier sera totalement hermétique, des grillages seront posés afin d'assurer les mesures de sécurité.

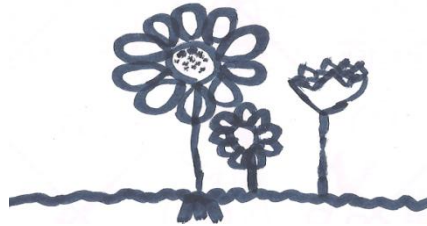
Le Corps enseignant, les membres de la Commission scolaire, les élèves des écoles, leurs parents et les architectes seront associés à la cérémonie de la « pose de la première pierre », organisée à l'occasion de la clôture scolaire, le vendredi 3 juillet en fin de matinée. A cette date, le radier sera posé, et concrètement la nouvelle école prendra forme. Plus d'informations seront communiquées aux personnes intéressées en temps utile.



# Marché



# de printemps

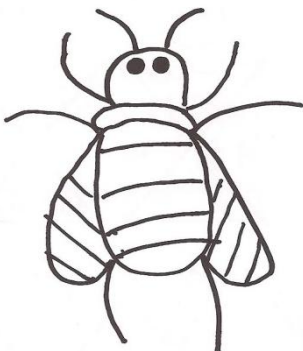


**Date :** vendredi 22 mai 2015 de 17h à 19h

**Lieu :** cour du château de Vaulruz (en cas de mauvais temps : rez de l'administration communale à Vaulruz)

**Quoi :** vente d'objets divers réalisés par les enfants + stand de boissons et petits en-cas

**Récolte de fonds en faveur de la recherche contre la mucoviscidose.**



**Organisation :** toutes les classes de l'école de Vaulruz

# Nouveaux citoyens 2014

---



Sur la photo (debout) :

Angélique Jaquet, Fiona Seydoux, Laurie Oberson, Keran Kocher, Anderson Nikq, Laura Sottas, Marc Esseiva, Dylan Dumas et (assis) : Hugo Dafflon, Paul Roch, Victor Bovigny et Jonathan Berset.

Manquent : Jeanne Oberson, Réjane Seydoux et Lola Willemin.

Les 15 jeunes domiciliés à Vaulruz, nés en 1996, ont été invités par le Conseil communal en novembre dernier à un repas servi à l'Hôtel de Ville en compagnie du personnel communal, du Corps enseignant, des membres des différentes commissions et du personnel du Triage forestier de la Sionge, comme cela est de coutume chaque année.

Le Conseil communal adresse à ces jeunes ses meilleurs vœux de bonheur et de succès pour leur avenir.



## *Informations diverses*

### Déchetterie communale, nouvel horaire d'été

---

Pour répondre à un souhait de la population, le Conseil communal a décidé d'augmenter les heures d'ouverture de la déchetterie communale le samedi après-midi de 15.30 à 16.30 heures, durant la période du 25 avril au 31 octobre.

Dès lors, l'horaire d'été de la déchetterie communale sera le suivant :

- Mardi de 17.00 à 19.00 heures ;
- Jeudi de 17.00 à 19.00 heures ;
- Samedi de 09.30 à 11.30 heures, **et de 15.30 à 16.30 heures.**

Ce nouvel horaire est adopté durant ces quelques mois « à l'essai ». S'il donne satisfaction il sera reconduit l'année prochaine.

Avec l'arrivée des beaux jours, nous rappelons également que les sacs poubelle ne doivent pas être déposés aux points de ramassage le mardi soir, afin d'éviter qu'ils soient éventrés par des animaux. Merci donc de les déposer le mercredi matin pour 07.00 heures.

### Résumé des assemblées communales du 10 décembre 2014 et 21 janvier 2015

---

74 personnes ont participé à l'assemblée communale du 10 décembre, qui était convoquée avec le tractanda suivant :

**2.a) Budget de fonctionnement** ; rapport de la Commission financière,

**2.b) Budget des investissements**

1. Pavillons scolaires provisoires, et financement ;
2. Réfection de la route de la Chapelle et assainissement des réseaux eaux usées et eaux claires, et financement ;
3. Acquisition d'une signalisation lumineuse pour la prévention routière, et financement ;
4. Passage pour piétons dans le secteur des Ouches, et financement;
5. Achat d'un chariot élévateur pour le service de la voirie, et financement ;

6. **Renouvellement du réseau d'eau potable secteur Pré-Chenaux – Les Ponts, avec réfection du trottoir et remplacement partiel des bordures, et financement ;**
7. **Assainissement des drainages des parcelles communales du secteur des Tourbières, et financement ;**

**2.c) Rapports de la Commission financière sur les points 1 à 7 précités ;**

**2.d) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2015 ;**

3. **Présentation de la planification financière 2015 – 2019 ;**
4. **Délégation de compétence au Conseil communal pour octroi d'un droit de superficie en faveur du fermier communal.**

Tous les points soumis au vote ont été approuvés par les citoyennes et citoyens présents, hormis le passage piétons des Ouches, qui n'a pas fait l'unanimité auprès des citoyens en raison principalement du mobilier urbain qui était imposé dans la descente de la route, après le passage à niveau. Ce dossier sera réexaminé par le Conseil communal.

#### **Assemblée communale du 21 janvier 2015 :**

72 citoyens ont participé à cette assemblée communale, qui ont approuvé à l'unanimité l'investissement pour la construction de la nouvelle école de Fr. 5'687'402.--, seul point inscrit au tractanda.

Les procès-verbaux de ces assemblées peuvent être consultés sur le site [www.vaulruz.ch](http://www.vaulruz.ch).

## **Entretien des routes communales**

---

L'utilisation des produits phytosanitaires le long des routes et sur les places communales est interdite car très néfaste pour l'environnement en général et tout particulièrement pour les eaux souterraines et superficielles. Ce changement de pratique dans l'entretien des espaces publics nécessite de faire preuve de compréhension face à la présence de quelques « mauvaises herbes ». Nous vous en remercions.

## **Programme de cet automne 2015**

---

Les dates suivantes ont d'ores et déjà été réservées par le Conseil communal :

- ✓ Les vendredi, samedi et dimanche 16, 17 et 18 octobre, manifestation au château en l'honneur des enfants belges accueillis au château de Vaulruz durant la Grande Guerre 14-18 et exposition, inauguration d'une plaque commémorative ; souper de soutien. Plus d'informations vous seront données ultérieurement.
- ✓ Le samedi 14 novembre, accueil des nouveaux arrivants ;
- ✓ Le vendredi 27 novembre, soirée des nouveaux citoyens ;
- ✓ Le mercredi 9 décembre, assemblée communale du budget 2016.

## Félicitations à Madame Nicole Donzallaz, championne suisse du 30km ski de fond

---

Madame Nicole Donzallaz, citoyenne de Vaulruz, est devenue championne suisse de ski de fond de longue distance à Kandersteg, le samedi 21 mars dernier, elle a devancé la spécialiste du sprint Laurien van der Graaff.

Nous lui adressons nos vives félicitations pour cet exploit sportif, après des succès déjà obtenus cette saison à la Finlandia, à la Königludwiglauf. Nicole Donzallaz a également décroché le titre de vice-championne d'Europe de marathon !

Nous lui souhaitons plein succès pour la suite de sa carrière, que ses rêves sportifs se réalisent, qu'ils soient à la hauteur de sa persévérance.



Photo La Liberté



L'accueil extra-scolaire La Courte Echelle Sâles-Vaulruz a organisé cet hiver un sondage auprès des parents des enfants en âge préscolaire et scolaire, pour connaître les besoins de chacun en places d'accueil. Au vu du résultat obtenu, le comité examinera l'opportunité d'adapter les possibilités d'accueil, notamment le matin avant l'école.

Une information sera communiquée dès que les nouveaux horaires seront connus.  
Nous profitons de ce message pour remercier les nombreuses familles qui ont répondu à ce sondage.

**Garage  
des Ponts**  
Grandjean SA

1627 Vaulruz  
Tél. 026 912 70 70  
garage-des-ponts@bluewin.ch

**COIFFURE FLORENCE**  
Dames Messieurs  
Enfants

Oberson Florence  
La chapelle  
1627 Vaulruz

(sur rendez-vous)  
026 / 913 1763

## Vacances 2015 de l'administration communale

---

La Caisse communale sera fermée :

- ✓ du 4 au 8 mai 2015;
- ✓ du 6 au 13 juillet 2015;
- ✓ du 3 au 9 août 2015 ;

Le Secrétariat communal sera fermé du

- ✓ du 3 au 24 août 2015.

... et à propos de vacances, nous rappelons les modalités de commande d'un passeport auprès du centre de biométrie à Granges-Paccot :

### Commande de passeports

---

#### 3 possibilités de commande :

**La plus rapide :** par internet sur l'adresse [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)

(le rendez-vous pour la saisie des données biométriques s'effectue également sur internet en fin de commande)



**Par téléphone** au 026/305.15.26

**Au guichet** (prise des données biométriques directement sur place)

Secteur des passeports suisses - biométrie  
Route d'Englisberg 11, rez-de-chaussée  
1763 Granges-Paccot

#### Documents à apporter ?

Ancien passeport et/ou ancienne carte d'identité pour annulation.

Ne pas apporter de photo. La photo est exclusivement prise par le centre de biométrie.

Commande combinée passeport et carte d'identité                      Fr. 158,00 (adulte) ou Fr. 78,00 (enfant).

#### Délai de livraison ?

Le délai légal de livraison est de 10 jours ouvrables, le passeport est envoyé en pli recommandé

#### Heures d'ouverture ?

lundi à vendredi : 08h.00 - 11h.30 et 14h.00 - 17h.00

Sauf mercredi : 07H.30 - 18H.00 (non stop)

#### Carte d'identité

Les cartes d'identité peuvent être commandées auprès du Secrétariat communal, en présentant votre ancienne carte d'identité avec une photo de bonne qualité, au prix de Fr. 70,-- pour un adulte, et Fr. 35,-- pour un enfant.

Ces documents sont valables 10 ans pour un adulte, et 5 ans pour un enfant.

## Cabane forestière des Trois Moineaux

---

L'Association romande des métiers du patrimoine bâti (AROMPB) a organisé cet hiver, en Gruyère, les cours pour le brevet fédéral de tavillonneur, sous la responsabilité de Monsieur Lucien Carrel, moniteur de cours.

Dans le cadre du module 3 de leur formation, les participants devaient exécuter des travaux de recouvrement d'un toit, à savoir enlèvement des tuiles, et pose de tavillons et d'anseilles.

La Commune de Vulruz a accepté de mettre à disposition la toiture de la cabane forestière des Trois Moineaux pour l'exécution de ces travaux, qui ont débuté le 23 mars dernier. Elle a pris en charge uniquement le coût des matériaux nécessaires, à savoir Fr. 7'000,--.

Les tavillons ont été posés sur le pan de toiture côté route forestière et autour de la cheminée. Les anseilles recouvrent le pan côté nord.

Pour rappel, le **bardeau**, **tavillon** ou **tavillon** en Suisse romande est une tuile de bois servant de revêtement sur les toitures et les façades, elles sont constituées de planchettes de bois fendu – le plus souvent faites d'épicéa – aussi appelées bardeaux, ou anseilles selon les dimensions et les régions de production.

Ces tavillons sont fabriqués en hiver, pour être ensuite utilisés, en été, afin de recouvrir les toits et les façades. Par m<sup>2</sup> de toit, il faut près de 250 tavillons et le savoir-faire subtil du tavillonneur. Seul le bois de première qualité répond aux exigences du tavillonneur.

Sur ces faces on peut admirer des tavillons posés selon un mode de préparation plutôt lié au canton de Fribourg







Sur ce pan de toit, ce sont des bardeaux type « anseilles » qui ont été posés, d'origine vaudoise.

L'essence utilisée joue un rôle important. Par exemple les anseilles et tavillons de mélèze ont une durée de vie double de celle des tavillons en épicéa. Le châtaignier et le chêne, grâce à leur teneur élevé en tannin les protégeant contre la pourriture, durent encore plus longtemps.

La durée de vie est aussi fonction de la pente du toit. Pour l'épicéa, on peut donner une estimation de 40 à 50 ans pour les *anseilles* de toiture à faible pente, 60 à 70 ans pour les tavillons posés sur les toitures à pente plus importante, et plus de 100 ans pour les revêtements de façades!

Par ailleurs, il est faux de considérer le "*grisage*" du bois comme une altération, car il s'agit d'un processus normal qui fait d'ailleurs l'un des charmes du matériau. Les sels minéraux remontent à la surface du bois où ils forment une couche protectrice naturelle donnant une couleur grise au bois.

La cabane des Trois Moineaux a donc retrouvé une seconde jeunesse, et le Conseil communal invite chacun à admirer ce travail lors d'une balade en forêt ou au détour du sentier des Tsérotons.

---

## *AVS, cotisations minimales pour les personnes sans activité*

---

Pour rappel, les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG dès le 1<sup>er</sup> janvier qui suit leur 20<sup>ème</sup> anniversaire. L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite. Celui-ci est fixé à 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes. Toutes les personnes assurées doivent payer un montant minimal de cotisations de Fr. 480,-- par an (y compris les épouses d'assurés et les veuves, lorsque les intéressées n'exercent pas d'activité lucrative). Toutefois, si l'un des conjoints est actif au sens de l'AVS et verse au moins le double de la cotisation minimale (Fr. 960,--), la cotisation du conjoint non-actif est réputée payée.

# Réduction des primes à l'assurance-maladie pour l'année 2015

A partir du 1er janvier 2014, les demandes de subside pour la réduction des primes à l'assurance-maladie ne doivent plus être déposées dans les communes de domicile.

Les dossiers sont à envoyer par courrier postal directement auprès de la **Caisse cantonale de compensation AVS, Impasse de la Colline 1, 1762 Givisiez**, au moyen du formulaire officiel. Ce formulaire est disponible sur le site internet <http://www.caisseavsfr.ch/rpi> ; [www.vaulruz.ch](http://www.vaulruz.ch), ou mis à disposition auprès du Secrétariat communal.

Nous vous rappelons également que **le début du droit à la réduction naît le 1er jour du mois au cours duquel la demande est déposée**. La date limite pour déposer les dossiers est toujours fixée au **31 août** de l'année civile. Après cette date les demandes ne sont plus enregistrées, elles sont reportées au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

## Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge)

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.--	Fr. 53'900.--
Avec enfant à charge	Fr. 45'900.--	
A ajouter par enfant à charge	Fr. 11'500.--	

## Sont dispensés de présenter une (nouvelle) demande

- a) Les rentiers AVS/AI qui reçoivent des prestations complémentaires.
- b) Les autres assurés qui étaient déjà bénéficiaires d'une réduction de primes en 2014 : leur droit pour 2015 sera examiné d'office par la Caisse cantonale de compensation AVS, et une nouvelle décision leur sera notifiée ce printemps.

Ce mémento ne donne qu'un aperçu des dispositions en vigueur. Seules les dispositions légales font foi dans le règlement de cas individuels.

***Dans le doute, une demande d'aide est très vite remplie, n'hésitez pas à faire cette démarche avant le 31 août de l'année en cours !***

Prêt à porter Masculin - Féminin



1630 BULLE

Vendredi, nocturne jusqu'à 21 h.00

Chantal Gremaud  
1, Avenue de la Gare  
4, Place des Alpes  
[chantalgremaud@piccadillymode.ch](mailto:chantalgremaud@piccadillymode.ch)

Tél. 026 912.00.13  
Fax 026 913.74.94  
[www.piccadillymode.ch](http://www.piccadillymode.ch)



**Nous sommes proches de vous et de chez vous.**  
*Surtout en cas de pépin.*

**La Mobilière**  
*Assurances & prévoyance*

Martial Seydoux  
079 446 21 58

Adresse privée:  
Rue des Moletttes 36  
1627 Vaulruz

Agence générale de Bulle, Jacques Yerly  
Rue de Gruyères 67, 1630 Bulle  
[bulle@mobi.ch](mailto:bulle@mobi.ch), [www.mobibulle.ch](http://www.mobibulle.ch)

## Agence postale de Vaulruz


**Pour rappel, les prestations et horaires de l'agence postale de Vaulruz, Grand-Rue 40**

- Déposer et retirer des lettres et des colis ;
- Acheter des timbres A ou B (feuillet de 10 timbres) ;
- Envoi en PP (de 50 à 350 lettres) ;
- Retrait d'argent (max. Fr. 500.00) ;
- Effectuer les paiements sans espèces avec PostCard ou Maestro.

### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi 08h00 – 11h00 / 14h30 – 17h30 (samedi fermé).



 <p><b>roséchoux</b> une crèche pop e pappa</p> <p>Grand-Rue 96C</p> <p>Horaires 6h30 - 18h00 1627 Vaulruz Agés dès 3 mois</p> <p><a href="mailto:info@rosechoux.ch">info@rosechoux.ch</a> tél. 026 912 85 74 <a href="http://www.rosechoux.ch">www.rosechoux.ch</a> fax 026 912 85 75</p>	<p style="text-align: right;"><b>Sara Reymond</b> Physiothérapeute diplômée ECVF</p> <p><b>PHYSIOTHERAPIE EN CABINET OU A DOMICILE</b></p> <p>Champ-du-Pâquier 3, 1627 Vaulruz 077 453 28 13</p> <p>Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50.-- ½ heure</p>
---	---

VOUS RÉNOVEZ  
OU VOUS  
CONSTRUISEZ ?  
Nous vous proposons  
une énergie propre  
et économique.

WWW.FRIGAZ.CH



Connectez-vous

Votre source d'énergies



# Le rêve en fleurs

-atelier floral-

## Nouveauté à Vaulruz



- Horaires -

Lundi	: Fermé
Mardi	: 14h-19h
Mercredi	: 9h-19h
Jeudi	: 9h-19h
Vendredi	: 9h-19h
Samedi	: 8h-16h
Dimanche	: 9h-12h

Emilie Dafflon  
Grand-Rue 51  
1627 Vaulruz  
079 / 604 40 41  
info@reve-en-fleurs.ch

### Obligation de tenir les chiens en laisse en forêt

Tous les chiens ont besoin de s'ébattre régulièrement en plein air. Cette dépense physique est nécessaire à leur bien-être. Il ne faut toutefois pas oublier que tous les chiens, même les plus petits, ont un instinct de prédateur et sont susceptibles de s'attaquer aux animaux sauvages.

Les dégâts peuvent être particulièrement graves au printemps, période de reproduction de la plupart des espèces de mammifères et d'oiseaux sauvages. Les petits sont souvent bien cachés dans la forêt, dans les fourrés, mais les chiens les repèrent facilement grâce à leur odorat très développé. Renardeaux, faons et oisillons constituent ainsi par exemple des proies faciles et incapables de se défendre ou de s'enfuir.

Tenir son chien en laisse est le seul moyen sûr pour l'empêcher de parcourir la forêt et d'y déranger les animaux sauvages. Le Service des forêts et de la faune rappelle donc à toutes les détentrices et tous les détenteurs de chiens qu'ils doivent, conformément à l'art. 49 du règlement sur la détention des chiens (RDCh), **tenir leurs chiens en laisse en forêt du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet.**

Vos amis de la forêt vous en remercient !

Le Service des forêts et de la faune

## Un bref rappel concernant la législation en vigueur pour les haies vives et clôtures

Extrait de la Loi d'application du code civil suisse (LACC)

Les distances suivantes aux limites doivent être respectées, à défaut de dérogation convenue entre voisins :

### 1 Plantations et arbres

A moins de 10 mètres de la limite, une plantation ne peut avoir une hauteur supérieure au double de sa distance à la limite du fonds voisin (par exemple, un arbre situé à 4 mètres de la limite ne saurait avoir une hauteur supérieure à 8 mètres).

Toute plantation qui ne respecterait pas ce principe devrait, à la demande du propriétaire du fonds voisin, être corrigée ou supprimée si elle date de moins de 20 ans.

### 2 Haies vives

Sauf entente entre voisins, les haies vives doivent être plantées à une distance minimale de 60 centimètres de la ligne séparative du fonds voisin et, à une telle distance, elles ne peuvent excéder une hauteur de 1,20 mètre. Elles doivent en principe être taillées tous les deux ans.

### 3 Clôtures

Les clôtures peuvent être établies dans l'alignement des bornes, à condition de ne pas excéder 1,20 mètre de hauteur. Pour une hauteur supérieure, elles doivent être reculées d'autant par rapport à la limite du fonds voisin.

Gaëlle Esseiva  
Conseillère PartyLite

Champ-Magnin 2  
1627 Vulruz

079 376 14 34

[Gaelle.esseiva@bluewin.ch](mailto:Gaelle.esseiva@bluewin.ch)

[www.gaellesseiva.partylite.ch](http://www.gaellesseiva.partylite.ch)



## Coiffure

Couleur  
Lilas

Céline Yerly

Dames Hommes Enfants

026 919 55 44

Grand-Rue 60

1627 Vulruz

  
**Couture**  
retouches

Retouches sur mesure

Transformations

Réparations de tout genre

Mefide Pajaziti

Les-Ouches 33 - 1627 Vulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

  
**BERSET & FILS SA**  
APPAREILS MÉNAGERS  
SERVICE - VENTE - RÉPARATION  
Toutes marques

1632 RIAZ  
026 912 30 50

1627 VAULRUZ  
026 919 19 11

20<sup>ème</sup> anniversaire  
10 ans « FFF »



9-10-11-12 juillet 2015

## Programme de Fête

<i>Jeudi 9 juillet</i>	dès 19h.	Soirée tessinoise Karaoké avec MF Animation
<i>Vendredi 10 juillet</i>	dès 19h.	Soirée bavaroise Animations musicales par le « Verseratil Band » Châtonnaye, Yann Thorin et DJ Charly
<i>Samedi 11 juillet</i>	dès 10h.	Journée villageoise, marché artisanal, Fête de lutte, château gonflable Animations musicales de 10h à 3h par : Fanfare l'Alpée de Vaulruz, Yann Thorin, Duo « Lena & Vincent », Trio Allfra, Cours des Alpes « L'Echo de la Gruyère », Groupe folklorique « Val-d'Illiez 1830 » et DJ Charly
<i>Dimanche 12 juillet</i>	dès 10h.	Journée 20 <sup>ème</sup> anniversaire « Fête de la Fin des Foins » Promenades en calèche, château gonflable Animations musicales de 10h à 17h par : Chœur-mixte l'Harmonie de Vaulruz, Cours des Alpes « L'Echo de la Gruyère », Groupe folklorique « Val-d'Illiez 1830 », et Trio Allfra

Hôtel-Restaurant « Le Manoir » - Paolo Sciotto - Grand-Rue 53 - 1627 Vaulruz - 026 912 30 30

*Durant tout le week-end : cantine, bar, restauration chaude !*



**Ski-club «Le Cergny»  
1627 Vaulruz**

## Course à pied, le 5 septembre 2015

---

Comme l'année passée, en raison de la course à pied organisée le 5 septembre prochain depuis la halle de gymnastique, nous vous remercions de prendre d'ores et déjà note de la perturbation du trafic entre 13h15 et 17h pour les secteurs suivants : Rue du Château, Rue des Molettes, Les Ouches, Belle-Fontaine, Vue-des-Alpes et Vers-la-Chapelle.

Le Ski-Club vous remercie d'avance de votre compréhension.

## **L'ALPEE DE VAULRUZ** et l'école de musique

**vous annoncent**  
**leur petit concert d'été**

**mercredi 3 juin 2015 à 19h00**  
**salle de gym de Vaulruz**



**grillades et moment convivial à la sortie**

# Société de musique l'Alpée de Vaulruz

---

Nous profitons du journal « Vaulruz.ch » pour remercier toute la population de Vaulruz pour son soutien et les dons reçus à l'occasion de l'inauguration de notre nouvelle bannière. Un grand MERCI également à notre nouvelle marraine Chantal Gremaud et notre nouveau parrain Patrice Jordan.



Par la même occasion nous adressons un appel à vous, anciens musiciens de Vaulruz ou d'ailleurs ou nouveaux arrivants, car nous ne vous cachons pas que nous passons une phase difficile, par manque d'effectif.

Alors si le cœur vous dit de vous joindre à nous, une petite équipe mais dynamique et motivée, n'hésitez pas à nous contacter pour renflouer nos rangs. La survie de l'Alpée de Vaulruz en dépend !

C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé de nous joindre à nos voisins de Sâles afin de participer à la fête cantonale des musiques à Wünnewil du 14 au 17 mai prochain.

Nous nous y produirons en Entente Musicale Sâles-Vaulruz **le jeudi 14 mai 2015 à 13h30 pour les tambours et à 14h09 pour les souffleurs**. Venez nombreux nous soutenir et nous encourager.

Pour l'Alpée de Vaulruz  
Chantal Regamey, Présidente et son comité  
079.471.88.37 [chregamey@bluewin.ch](mailto:chregamey@bluewin.ch)